Image not found or type unknown

Recherche d'emploi pendant un préavis de licenciement économique

Par **laurent salles masson**, le **01/01/2010** à **17:40**

Bonjour,
Je souhaite savoir si l'employeur est tenu de payer, lors d'un licenciement économique, les heures d'absence autorisées pour la recherche d'un emploi si celles-ci n'ont pas été prises ?
Peut-on également cumuler ces heures pour les déduire du préavis ?
L'employé à le droit de s'absenter 2 heures pour rechercher un emploi. Est-ce deux heures/jour ou par semaine ?

Dans l'attente d'une réponse par courriel, je vous rermercie de votre bienveillante attention.

M Salles Masson

Par **DSO**, le **01/01/2010** à **22:44**

Bonsoir,

Tout cela est défini dans la convention collective dont vous dépendez.

Cordialement,
DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés